

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2014

Présents-es :	Mme Prisca WASEM, Présidente
	Mmes Christiane AUBRY DEUEL, Corinne BAUDET, Cristina CAMARENA ESCRIVA, Nathalie JAEGER et Geneviève MAYTAIN
	MM. Thomas GAUDIN, René GISIGER, Frédéric HARDER, Stéphane HILTY, Antoine MELO (Vice-président), Raphaël PRINA et Philippe ROUX
Secrétaire :	M. Jacques NIERLE, Secrétaire général
Exécutif :	M. Fernand SAVIGNY, Maire M. Christian GORCE, Adjoint
Excusés :	MM. Yves Marie TRONO, Adjoint, Hervé BLANCHARD, Steve DELAUDE, Mark SMITH et Frédéric WENGER
Procès-verbaliste :	Mme Véronique PRETI

ORDRE DU JOUR

A. Adoption du procès-verbal et du compte-rendu des décisions de la séance du 30 octobre 2014	2
1. Compte-rendu des décisions et délibérations de la séance du 30 octobre 2014.....	2
B. Communications du Bureau du Conseil municipal	2
1. Repas de Noël des Aînés.....	2
2. Noël dans le village	2
3. Calendrier de l'Avent	2
4. Présentation du Plan directeur communal.....	2
5. Informations diverses	2
C. Rapports de commissions	2
1. Rapport de la Commission Sociale relatif à l'octroi des subventions 2014	2
2. Rapport de la Commission des Sports relatif à l'octroi des subventions juniors 2013/2014	3
3. Rapport de la Commission des Sports relatif à la mise en place d'une patinoire synthétique	5
4. Rapport de la Commission des finances relatif au budget communal 2015	6
D. Propositions de l'Exécutif	6
1. Projet de délibération N°11-2014 : Indemnités allouées en 2015 aux Maire et adjoints / Conseiller(ère)s administratifs(ives)	6
2. Projet de délibération N°12-2014 : Approbation du budget de fonctionnement annuel 2015 et du taux des centimes additionnels ainsi que de l'autorisation d'emprunter	7
E. Communications de l'Exécutif.....	8
1. Informations diverses	8
a) Chantiers en cours : (CG).....	8
1) Route de Certoux à Certoux	8

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

2) Mail piétonnier	8
F. Propositions individuelles & questions	9
1. Candélabre abîmé suite à un accident, au bas du chemin du Relai, sur la route de Base	9
2. APM	9
3. Achat d'un tapis pour la gym	9

La Présidente, Mme Prisca Wasem, souhaite la bienvenue à l'assemblée. Elle salue M. Fernand Savigny, Maire, ainsi que son Adjoint, M. Christian Gorce. Elle excuse les absences de MM. Yves-Marie Trono, Adjoint, ainsi que MM. Hervé Blanchard, Steve Delaude, Mark Smith et Frédéric Wenger.

Elle ouvre la séance à 20h05.

A. Adoption du procès-verbal et du compte-rendu des décisions de la séance du 30 octobre 2014

1. Compte-rendu des décisions et délibérations de la séance du 30 octobre 2014

Le procès-verbal et le compte-rendu des décisions de la séance du 30 octobre seront adoptés à la séance de décembre 2014.

B. Communications du Bureau du Conseil municipal

1. Repas de Noël des Aînés

Il aura lieu le vendredi 19 décembre 2014, dès 18h30. La Présidente invite les Conseillers municipaux intéressés à aider pour la mise en place des tables et salle dès 13h30 peuvent s'annoncer. Mmes Maytain et Aubry Deuel, ainsi que MM. Gisiger et Prina s'annoncent.

2. Noël dans le village

Il aura lieu le mardi 16 décembre à 18h30, au chemin du Village, sur le tronçon compris entre le chemin des Mollex et le chemin des Crues. Dès 18h, le tronçon sera interdit à la circulation.

3. Calendrier de l'Avent

La Mairie participe le jeudi 11 décembre en offrant le vin chaud offert dès 18h30 devant la Mairie (à l'intérieur en cas de mauvais temps).

4. Présentation du Plan directeur communal

La soirée d'information publique a lieu ce lundi 24 novembre 2014 à la salle polyvalente. Le projet du Plan directeur communal et celui des chemins piétonniers en format pdf sur le site internet de la commune.

A M. Hilty qui le demande, MM. Savigny et Harder répondent que la soirée d'information publique a lieu une fois mais les documents sont mis en consultation pendant 30 jours à la Mairie ou au DALE.

5. Informations diverses : Soirée des Promotions civiques. Aucun Conseiller municipal n'a d'enfants invités à cette cérémonie.

C. Rapports de commissions

1. Rapport de la Commission Sociale relatif à l'octroi des subventions 2014

En l'absence de M. Smith, Mme Camarena Escriva présente ce rapport. Quatre-vingt dossiers ont été remis par l'administration communale. Mme Camarena Escriva remercie l'administration pour l'excellent travail de pré-tri qui est effectué, selon les critères déterminés par le Conseil.

Parmi les dossiers, la Commission a retenu quatre projets spécifiques et dix associations à qui elle apportera son soutien pour leurs frais de fonctionnement. Mme Camarena Escriva précise qu'un projet a fait l'objet d'un

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

soutien en cours d'année, car il s'agissait de contribuer au financement d'un voyage pendant l'été 2014. Elle souligne aussi que le soutien aux frais de fonctionnement concerne cette année davantage d'associations établies à Genève que les années précédentes.

A M. Hilty qui le demande, Mme Camarena Escriva rappelle les critères : le demandeur doit présenter ses comptes, être de dimension plutôt petite (moins de 1 million de budget), avoir un projet précis.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente fait voter le rapport.

Par douze voix « pour », soit à l'unanimité, le Conseil municipal adopte les conclusions du rapport de la Commission sociale attribuant les subventions pour l'année 2014 à quatre projets spécifiques et à dix associations pour leurs frais de fonctionnement.

2. Rapport de la Commission des Sports relatif à l'octroi des subventions juniors 2013/2014

M. Hilty, président de la Commission des sports, résume le contenu du rapport. Il informe qu'en 2014, une nouvelle association s'est annoncée, le Bu Jutsu Ryu (self-défense). Un récapitulatif des subventions allouées à chaque association est joint au rapport. M. Hilty note toutefois que le forfait par junior, de CHF 48.-, est de 20% inférieur au forfait alloué en 2012-2013. Il explique que cette diminution est liée à la nouvelle association, qui a amené de nouveaux juniors et au dossier rendu par le Tennis, qui est plus complet.

Comme Mme Baudet demande ce que M. Hilty entend par « plus complet », M. Hilty explique que l'an passé, le tennis n'avait pas rendu de dossier pour cause de restructuration de son mouvement junior. Le président de la Commission d'alors avait mis un chiffre, pour une question d'équité et pour soutenir malgré tout le mouvement junior dans ce sport. Cette année, le tennis a rendu un dossier complet, comme toutes les associations.

M. Gisiger se fait confirmer par M. Hilty que si le nombre de clubs et le nombre de juniors augmentent, le forfait global restant stable, le montant forfaitaire par junior diminue.

M. Hilty annonce déjà que si la situation perdure, il faudra réajuster la subvention globale, qui est de CHF 55'000.-.

M. Gisiger veut savoir comment la commune, avec ses CHF 48.- par junior, se situe par rapport aux autres communes.

M. Hilty répond que la comparaison n'est pas évidente car Perly-Certoux met aussi l'accent sur la formation des moniteurs, pour que les enfants soient encadrés de manière optimale et en ligne avec les exigences de Jeunesse & Sport (ci-après J&S).

La Présidente souligne que, dans la plupart des communes, c'est l'Exécutif qui alloue une somme fixe à certains clubs. Perly-Certoux est la seule à avoir établi une clé de répartition égalitaire entre tous les clubs qui présentent un dossier.

Mme Maytain demande des précisions sur la subvention entraîneur, qui est de CHF 600.-. M. Hilty répond que la subvention est versée par entraîneur déjà diplômé J&S et non pour que l'entraîneur aille se former.

M. Harder signale que le paradoxe qu'il y a à encourager le sport avec un système de forfait global unique, qui, finalement, favorise un forfait généreux par junior lorsque les clubs et les juniors sont le moins nombreux possible. Il propose d'établir un forfait fixe par junior, plutôt qu'une somme globale à partager entre un nombre variable de clubs et de juniors. Cela éviterait de passer de CHF 60.- par junior à CHF 48.- par junior, car pour les clubs, cela fait une différence importante.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

La Présidente propose de renvoyer à la Commission des sports la proposition de M. Harder.

M. Gisiger soutient cette proposition et la hausse budgétaire qui pourrait en résulter.

M. Savigny s'interroge, par rapport à un montant forfaitaire identique par junior, sur la structure des coûts qui n'est peut-être pas identique dans tous les clubs, et sur les entraîneurs, qui n'ont peut-être pas tous le même temps de travail. Ces éléments doivent entrer dans la réflexion, avec toujours l'objectif de la commune d'assurer un soutien équitable entre les clubs et d'encourager les clubs à intégrer les juniors.

M. Melo mentionne la nécessité d'un ajustement dans le budget et que le sport pourrait coûter plus cher qu'actuellement s'il y a davantage de juniors.

Mme Maytain demande si les clubs utilisent le forfait junior de la même manière.

La Présidente répond que la somme doit être utilisée pour les juniors, que ce soit pour l'achat de matériel ou de t-shirt ou autre. La Commission ne vérifie pas mais demande que la subvention apparaisse dans les comptes du club sous « juniors ».

M. Gaudin apprécie l'encouragement forfaitaire pour les entraîneurs diplômés, mais constate une différence entre le nombre d'entraîneurs et le nombre de juniors. Dans certains clubs, les entraîneurs doivent certainement faire beaucoup plus d'heures que dans d'autres clubs. Il craint une inégalité de subventionnement entre clubs.

La Présidente rappelle que le critère est l'entraîneur formé et pas le nombre d'entraîneurs.

M. Gaudin craint que le club qui veut recevoir plus d'argent engage plus d'entraîneurs, chacun ne faisant au final qu'une heure d'entraînement alors que dans un autre club, un seul entraîneur serait comptabilisé alors qu'il ferait plusieurs heures.

M. Hilty souligne que le club doit aussi indemniser ses entraîneurs diplômés. Les CHF 600.- que toucherait un club qui voudrait abuser du système le seraient à perte sur l'année.

Comme M. Gaudin soulève le problème de l'équité à nouveau, M. Prina souligne que la commune fait des investissements pour le football qui sont différents que pour d'autres clubs puisqu'elle s'apprête à investir CHF 3,6 millions pour des terrains synthétiques, qu'il faudra amortir.

M. Gaudin suggère que la commune devrait donner une subvention non pas par entraîneur mais par temps plein d'entraîneur.

M. Harder souligne que les membres des clubs paient aussi différemment selon le club. Pour certains sports, comme le football, la cotisation suffit, tandis que pour d'autres, comme le tennis, il faut en plus que chaque membre paie son cours. Il ne faut donc pas comparer les clubs entre eux, car les modes de financement par les membres sont différents.

M. Melo revient sur le travail de la Commission, qui a étudié les différences entre clubs et tranché de façon à établir un système d'attribution des subventions le plus égalitaire entre clubs. Il rappelle à M. Prina que la commune investit pour tous à tour de rôle.

La Présidente insiste sur le fait que la Commission avait de trop nombreux critères, ce qui était insatisfaisant. Elle s'est concentrée sur les critères qui servent le plus les juniors dans les sports. Les besoins en matériel ou en infrastructure n'entrent pas en compte dans les décisions de la Commission, les clubs doivent les adresser directement à l'Exécutif.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Revenant sur la situation actuelle, M. Gorce indique que la commune pourrait proposer d'augmenter la somme de CHF 55'000.-, mais les clubs pourraient aussi faire part de leurs besoins supplémentaires, s'ils en ont, par rapport à la subvention octroyée.

Le débat se poursuit sur les moyens de maintenir, en tous les cas de ne pas diminuer, le soutien au sport dans la commune.

La Présidente met aux voix le renvoi de la réflexion à la Commission des sports.

Par 11 voix « pour » et 1 voix « contre », le Conseil municipal donne mandat à la Commission des sports de réfléchir à un système de subvention forfaitaire par junior équitable pour les clubs et indépendant de la variation annuelle du nombre de clubs et de juniors sur la commune.

Par 12 voix « pour », soit à l'unanimité, le Conseil municipal adopte le rapport de la Commission des sports relatif à l'octroi des subventions juniors 2013/2014.

3. Rapport de la Commission des Sports relatif à la mise en place d'une patinoire synthétique

M. Hilty, président de la Commission, retrace, comme mentionné à la conclusion du rapport, que la Commission préconise un achat d'une telle patinoire plutôt qu'une location, pour des raisons de coûts. Cela offrirait une infrastructure sportive de plus, accessible toute l'année. L'emplacement près de l'école est jugé plus judicieux que l'emplacement envisagé au Couvert de Certoux. Sur la gestion, la Commission a rencontré le TSHM pour jauger les coûts d'un moniteur et d'un jeune, mais finalement, préconise une gestion libre sur le modèle de l'Agorespace. Mais, la patinoire est vendue avec une petite cabane et des patins, il faudrait donc tout de même que quelqu'un gère la location ou le prêt des patins, au moins pendant une demi-journée par semaine. Raison pour laquelle la Commission a inscrit une somme de CHF 6000.- pour la gestion de ces patins. M. Hilty signale l'article joint au rapport, du *Nouvelliste*, qui conforte sur l'intérêt d'une telle patinoire.

M. Gisiger demande si les outils ou matériel d'entretien sont livrés avec la patinoire.

M. Hilty précise que le constructeur vient former le personnel communal à l'entretien de la patinoire.

M. Gisiger demande si la commune est au courant de ce travail supplémentaire et s'il y a des buts de hockey sur glace vendus avec. Car il y a un coût pour l'achat de buts.

M. Savigny répond sur le travail et les coûts supplémentaires, qu'il faudra affiner.

Mme Maytain rappelle que la patinoire n'est pas uniquement réservée au hockey, car elle a vu passablement de petites filles patiner aux Bastions.

M. Harder revient sur la nécessité d'avoir une buvette à côté de la patinoire, ce qui nécessite la présence de TSHM ou autre pour cette gestion. Il suggère que la commune commence par louer la patinoire pour une saison, soit 4 mois, et qu'elle l'achète ensuite si elle a du succès.

Mme Jaeger signale qu'à Plan-les-Ouates, la grandeur de la patinoire permet de séparer la zone pour les hockeyeurs de la zone pour les patineurs. La commune, il est vrai, a un club de hockey, que n'a pas Perly-Certoux.

A Mme Baudet, qui le demandait, M. Hilty répond que la patinoire est livrée avec 80 paires de patins, ce que Mme Baudet considère peu, compte tenu des 280 élèves de l'école.

M. Hilty réplique que toutes les sortes de patins sont utilisables sur cette surface, dont ceux à roulettes, et que passablement d'enfants sont déjà équipés.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

M. Prina demande si la dimension est celle requise pour le hockey sur glace, ce qui n'est pas le cas. La patinoire est prévue pour s'amuser. M. Prina est favorable à une location d'abord, avec un achat ensuite en cas de succès.

M. Gaudin s'étonne qu'on puisse faire du patin à roulette, avec le risque de dépôt de gomme sur la surface.

M. Hilty répond qu'il n'y a aucune restriction.

Le débat suit sur la nécessité ou non d'une présence humaine pour gérer les temps de patinage et la location ou le prêt de patins, sur le fait que des associations se créent spontanément pour gérer les patinoires au bout d'un certain temps, sur les coûts cachés et supplémentaires, les expériences faites ailleurs, comme aux Charmilles et qui fonctionnent bien, etc.

La Présidente met aux voix le rapport.

Par 12 voix « pour », soit à l'unanimité, le Conseil municipal adopte le rapport de la commission des sports concluant à la mise en place d'une patinoire synthétique à Perly-Certoux.

4. Rapport de la Commission des finances relatif au budget communal 2015

M. Prina, président de la Commission des finances, informe que la commission s'est réunie suite à la présentation du budget lors de la dernière séance du Conseil municipal. Elle a pris note de l'évolution descendante des recettes fiscales des personnes morales et du budget 2015 prudent qui en découle, ce qui est une bonne chose. La Commission a tenu compte de la prochaine évolution de l'Exécutif en Conseil administratif et propose une modification du budget en conséquence. La proposition se base sur les traitements et dédommagements pratiqués dans d'autres communes de nombre d'habitants comparables. Le récapitulatif figure en annexe du rapport. La Commission propose une augmentation de CHF 34'000.- de la rémunération des magistrats pour 2015. M. Prina précise la ligne 02.300, où se lit cette augmentation. La rémunération globale des trois magistrats passe de CHF 72'000.- à CHF 106'000.-. Les charges sociales augmentent en conséquence.

En conclusion, la Commission propose donc d'accepter le projet de délibération No 12-2014, qui statue sur le budget de fonctionnement et d'investissement pour 2015, qui prévoit un bénéfice de CHF 230'000.- .

La parole n'étant pas demandée, la Présidente fait voter le rapport.

Par 12 voix « pour », soit à l'unanimité, le Conseil municipal accepte le rapport de la Commission des finances relatif au budget communal 2015.

D. Propositions de l'Exécutif

1. Projet de délibération N°11-2014 : Indemnités allouées en 2015 aux Maire et adjoints / Conseiller(ère)s administratifs(ives)

La Présidente donne lecture de la délibération, qu'elle fait voter :

Indemnités allouées en 2015 aux Maire et Adjoints / Conseiller(ère)s administratifs(ives)

Vu le projet de budget pour l'année 2015,

Vu le rapport de la commission des finances du 6 novembre 2014,

Vu l'article 30, al. 1, lettre v, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

sur proposition du Maire

le Conseil municipal

décide,

à l'unanimité des membres présents, soit par 12 voix pour :

- 1. De fixer les indemnités globales allouées aux Maire et Adjoint / Conseiller(ère)s administratifs(ives) à Fr. 106'000.-.*
- 2. De fixer le montant global des dédommagements annuels du Maire et des Adjoint /des Conseillers administratifs à Fr. 24'000.-.*
- 3. De porter ces sommes sur les rubriques budgétaires 2015 suivantes :*
 - 02.300 Indemnités Maire et adjoints*
 - 02.317 Dédommagements Maire et adjoints*

- 2. Projet de délibération N°12-2014 : Approbation du budget de fonctionnement annuel 2015 et du taux des centimes additionnels ainsi que de l'autorisation d'emprunter*

La délibération est mise aux voix après sa lecture par la Présidente :

APPROBATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT ANNUEL 2015 ET DU TAUX DES CENTIMES ADDITIONNELS AINSI QUE DE L'AUTORISATION D'EMPRUNTER

Vu les articles 30, al. 1, lettres a), b) et g), 70, al. 1, lettre b) et 74, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

Vu le budget administratif pour l'année 2015 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,

Vu le rapport de la commission des finances du 6 novembre 2014,

Attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de Fr. 9'978'297 aux charges et de Fr. 10'208'510 aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à Fr. 230'213,

Attendu que l'autofinancement s'élève à Fr. 1'554'330, au moyen des amortissements ordinaires du patrimoine administratif inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de Fr. 1'324'117 et par l'excédent de revenus présumé au budget de fonctionnement pour un montant de Fr. 230'213,

Attendu que l'autofinancement s'élève à Fr. 1'554'330, au moyen des amortissements ordinaires du patrimoine administratif inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de Fr. 1'324'117 et par l'excédent de revenus présumé au budget de fonctionnement pour un montant de Fr. 230'213,

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2015 s'élève à 43 centimes,

Attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de Fr. 28'190'000 aux dépenses et de Fr. 107'000 aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à Fr. 28'083'000,

Attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de Fr. 1'554'330, il en résulte une insuffisance de financement de Fr. 26'528'670.

Le Conseil municipal

décide,

à l'unanimité des membres présents, soit par 12 voix pour :

- 1. D'approuver le budget de fonctionnement 2015 pour un montant de Fr. 9'978'297 aux charges et de Fr. 10'208'510 aux revenus, l'excédent de revenu présumé s'élevant à Fr. 230'213.*
- 2. De maintenir le taux des centimes additionnels pour 2015 à 43 centimes.*
- 3. D'autoriser le Maire à emprunter en 2015 jusqu'à concurrence de Fr. 26'528'670 pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif.*

E. Communications de l'Exécutif

1. Informations diverses

a) Chantiers en cours : (CG)

1) Route de Certoux à Certoux

M. Gorce fait un point de la situation sur ce chantier qui vient d'ouvrir. Il présente des mesures destinées à améliorer la circulation des enfants sur les cheminements piétonniers prévus comme alternatives, suite à la disparition du trottoir. Un éclairage temporaire sera mis au chemin des Nanpolets et des patrouilleuses scolaires devraient renforcer la sécurité sur la route de Certoux à des points sensibles.

Répondant à M. Gaudin, M. Gorce indique que la Direction générale des transports n'a pas donné de réponse encore sur la fermeture de la douane.

Les Conseillers municipaux font état des difficultés à circuler dans Certoux à l'heure de pointe du matin. M. Gorce rappelle que le sens de circulation unique a été imposé par la Direction générale des transports, et que les mesures de circulation pendant le chantier tiennent compte aussi des besoins des TPG. Une communication sera faite sur ces nouvelles mesures de renforcement de la circulation et distribuée aux écoliers.

2) Mail piétonnier

M. Gorce informe que la première étape de ce chemin est à peu près terminée, hors la pose des enrobés de finition. Une communication était prévue avant la 2^e étape mais l'entreprise a été plus rapide et a commencé les travaux avant que la communication prévue ne soit faite. L'entreprise a communiqué elle-même sur cette étape. La Mairie enverra malgré tout une communication sur les mesures de cheminement alternatif induites par ces travaux.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

F. Propositions individuelles & questions

1. Candélabre abîmé suite à un accident, au bas du chemin du Relai, sur la route de Base :

M. Roux signale que ce candélabre n'éclaire plus, or il est situé à un passage piéton. Il voudrait savoir si cet éclairage sera remis.

M. Gorce informe que les réparations sont commandées.

2. APM :

M. Harder informe que les APM mettent des amendes sur des voitures, dans les villages, alors qu'il avait été annoncé que le mandat des APM serait une mission de proximité, auprès des enfants, de la population, etc.

M. Gorce demande si M. Harder peut préciser les endroits où il a constaté ces voitures amendées. Comme M. Harder répond à peu près partout, y compris route des Ravières, M. Gorce répond que route des Ravières, les voitures sont souvent parkées sur la piste cyclable, ce qui peut être considéré comme dangereux.

M. Gorce conteste que les APM déboulent dans la commune comme des cow-boys, comme le mentionne M. Harder, mais il pense qu'une clarification pourrait être demandée sur les lieux des voitures amendées. Il rappelle que les habitants dénoncent aux APM des véhicules qu'ils estiment être mal garés.

M. Gorce estime que les activités des APM à ce jour sur la commune correspondent à la mission qui leur a été donnée.

Mme Jaeger compatit avec les habitants de la route de Certoux, qui n'ont jamais eu de places de stationnement et qui sont privés actuellement des places qu'ils occupaient le long de la route.

M. Savigny souligne que le mandat des APM s'est peut-être compliqué ces dernières semaines, avec les chantiers. Mais, l'Exécutif n'a pas beaucoup de retour du type de celui que M. Harder mentionne.

M. Harder estime que la population ne viendra jamais se plaindre d'avoir eu une amende parce qu'il s'était mal garé.

M. Gorce explique qu'à Bardonnex, où les Autorités avaient expressément donné le mandat de faire respecter les zones de stationnement mises en place, de nombreux habitants s'étaient plaints des amendes mises par les APM. Ce n'est pas le cas à Perly-Certoux, d'où l'idée que la présence des APM répond, pour l'instant en tous les cas, à la mission qui leur a été confiée.

M. Gorce indique que l'Exécutif viendra devant le Conseil municipal avec le bilan complet des APM.

M. Gisiger confirme que les APM, actuellement, ont une activité compliquée par la situation des chantiers.

3. Achat d'un tapis pour la gym :

La Présidente informe que la Société de gymnastique a demandé à l'Exécutif de pouvoir acheter un tapis de gymnastique dans sa demande de matériel pour 2015. Mais, le tapis fait l'objet d'une remise de prix de 20%, soit une économie de CHF 1000.- s'il est acheté d'ici au 6 décembre 2014. La Présidente demande si le Conseil accepte que l'achat soit effectué encore en 2014, sur le budget 2014. Aucune opposition n'étant formulée, l'achat est entériné

La parole n'étant plus demandée, la Présidente lève la séance à 21h45.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

La Présidente du Conseil
Prisca Wasem

Le Vice-président du Conseil
Antoine Melo

Le Secrétaire
Jacques Nierlé